N° 239. **Jeudi 7 Octobre 1847.** **18me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	*Provinces.*
Un an	26 fl.	30 fl.
Six mois . .	14 »	16 »
Trois mois. .	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.

Premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris, et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, *Noordzijde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franco*.

LA HAYE, 6 Octobre.

La crise commerciale de l'Angleterre (*).

II.

La crise financière et commerciale de cette année présente un caractère distinct, sous beaucoup de rapports, de celui des crises passées, et soulève, outre des questions communes à toutes les situations analogues, d'autres questions qui lui sont exclusivement propres. On a vu, en 1847, le singulier contraste d'un état commercial très sain et d'une circulation plus embarrassée qu'à des époques où le crédit était profondément vicié. La crise monétaire n'a pas éclaté tout d'un coup; elle ne s'est pas manifestée, comme en 1825, par une panique venant à la suite des désordres du commerce et vidant les caveaux de la banque. A proprement parler même, il n'y a pas eu de panique; il y a eu resserrement dans la circulation, resserrement facile à prévoir, au moins depuis les derniers mois de 1846.

L'an passé, au mois d'août, la banque, dont les coffres regorgeaient d'or (1), voulant mettre son escompte plus en rapport avec le taux de l'intérêt de l'argent, l'avait réduit de 3 et demi à 3 pour 100. Comme les directeurs sont en cette matière d'une prudence extrême, l'abaissement d'un demi pour cent témoignait en faveur de l'état industriel et commercial du pays. A peine cette mesure avait-elle été décidée, que des symptômes défavorables se manifestèrent dans les changes étrangers. Nous touchons ici à l'origine de la crise; ces premiers pronostics méritaient d'autant plus de fixer l'attention, que presque toutes les crises monétaires débutent d'une façon analogue. En France les embarras s'étaient annoncés de même. Le tableau des changes est un indice à peu près infaillible de l'état du numéraire. Les grandes et subites variations qui agitent les cours témoignent généralement que l'équilibre ordinaire des importations et des exportations est dérangé, qu'on est astreint à des paiements extraordinaires en espèces, et que l'argent s'en va au dehors comme une autre marchandise, parce qu'il y trouve un placement plus avantageux.

Les premières altérations des changes avaient été regardées d'abord comme passagères et peu significatives. Elles prirent un autre aspect quand il fut certain que la récolte des céréales serait très médiocre, et que les pommes de terre manquaient en Irlande et dans certains districts de l'Europe. Qu'il dût être indispensable de solder en espèces des importations supplémentaires de grains, on ne pouvait plus en douter. Vers la fin de l'année, le numéraire commença en effet à être demandé de l'extérieur pour des sommes considérables, et l'état des changes avec les principaux pays d'approvisionnement, l'Amérique et la Russie, se trouva définitivement contraire. On voit alors décroître graduellement le chiffre des valeurs métalliques des établissements de la banque d'Angleterre. Du mois d'août au mois de décembre, ces valeurs avaient flotté entre 14 et 15 millions sterling, ne s'écartant guère du chiffre habituel, qui paraît être d'environ 15 millions (375 millions de francs). Du mois de décembre au mois d'avril l'encaisse tomba au-dessous de 10 millions, pour baisser encore dans les mois suivants. En France, la diminution des espèces de la banque s'était fait sentir un peu plus tôt: quand on compare la moyenne des situations en 1845 et en 1846, on voit que la différence entre les encaisses des deux années est de près d'un tiers en faveur de 1845. Durant le premier trimestre de 1847, le numéraire a encore subi une diminution considérable (2), pour se relever un peu dans le trimestre suivant.

Ces graves symptômes provoquèrent de l'un et de l'autre côté du détroit des mesures analogues qui ont été jugées déjà au point de vue du rôle particulier de la banque de France et des intérêts du travail national. Les deux grands établissements financiers de Paris et de Londres élevèrent le même jour, le 14 janvier, le taux de leur escompte, mais suivant des proportions différentes. Pendant que la banque de France portait son chiffre de 4 à 5 pour 100, la banque d'Angleterre se contentait d'abord de rehausser le sien au taux de 3 et demi, où il était au mois d'août précédent. A peine huit jours s'étaient-ils écoulés, qu'elle adopta le chiffre de 4 pour 100. Trois mois plus tard, les directeurs, voyant les réserves métalliques décroître de plus en plus, fixèrent enfin l'escompte à 5 pour 100. Une autre restriction fut alors imposée au commerce: jusque-là on avait continué à recevoir les effets à quatre-vingt-quinze jours d'échéance; on fit entendre, sans préciser aucun terme, qu'on n'admettrait désormais les billets qu'à une échéance plus courte. L'escompte à 5 pour 100 ne paraissait pas devoir être dépassé; on s'était même mis à espérer, au moins par intervalles, le retour prochain à un taux moins exorbitant, quand une nouvelle augmentation fut annoncée comme imminente vers la fin de juillet. Le 5 août dernier, l'escompte a été effectivement élevé d'un demi pour 100. La situation de l'établissement était pourtant, en réalité, moins gênée qu'au mois d'avril, et le fonds des dépôts (*deposit reserve*) plus largement fourni.

On connaît le but de ces augmentations successives; on sait quel résultat ambitionnait la banque d'Angleterre en rendant les escomptes plus onéreux pour le commerce. Fidèle aux règles de sa constitution légale, elle visait à maintenir le rapport entre ses billets et sa réserve, et, en retirant ses *bank-notes* de la circulation, à empêcher la sortie du numéraire. Ce calcul a pour fondement ce principe de la science économique, que les espèces se retirent de la circulation exactement d'après la proportion où les billets de banque y sont entrés. Sans admettre rigoureusement, avec l'école d'Adam Smith et de Ricardo, que le titre commercial appelé *billet de banque* se substitue toujours à l'argent, il nous paraît impossible de contester que les grandes émissions de papier tendent à diminuer la masse des valeurs métalliques, remplacées en partie par des billets dans une foule de transactions. En thèse générale, quand le change devient contraire, quand le numéraire sort d'un pays, la diminution des billets est susceptible de retenir la portion de l'argent devenue nécessaire pour les échanges quotidiens.

Ces principes, que la science peut généraliser fort à son aise, se trouvent cependant affectés dans la pratique par une foule d'incidents imprévus. Mille circonstances semblent se complaire à bouleverser des calculs purement spéculatifs. Que le théoricien se montre inflexible, qu'il presse son idée jusqu'à ses conséquences extrêmes, ce n'est pas là un mal bien grave; mais un gouvernement doit savoir transiger avec certaines circonstances impérieuses. Ainsi, dans la crise de cette année, le resserrement de l'escompte, la diminution de la circulation, pouvaient-ils empêcher qu'on eût à payer en espèces les expéditions extraordinaires d'Odessa et de la Nouvelle-Orléans? L'influence de la mesure prise par la banque ne se trouvait-elle pas, sinon annulée, du moins considérablement amoindrie? De ce que la Grande-Bretagne demandait à l'extérieur un plus large approvisionnement en céréales, il ne s'ensuivait pas, par exemple, que les pays d'où elle le tirait dussent avoir besoin d'une plus forte quantité de cotonnades de Manchester. « S'il nous faut deux sacs de blé au lieu d'un, a-t-on dit fort sensément, les étrangers ne porteront pas pour cela deux chemises et deux habits. » La théorie se heurtait contre une véritable nécessité de salut public. Eût-on retiré de la circulation tous les billets émis, qu'il eût encore fallu payer au dehors la même somme en espèces. La crise actuelle aurait donc exigé qu'on apportât quelques tempéraments dans l'application des principes rigoureux de la science économique. Mais ici se présente une question préjudicielle: le bill de 1844 laissait-il à la banque d'Angleterre sa pleine liberté d'action? S'il en était autrement, ce ne serait plus la direction, mais la constitution même de cet établissement qu'il faudrait rendre en grande partie responsable d'un malaise que des mesures mieux appropriées aux circonstances eussent pu considérablement atténuer. Or, on n'en saurait douter, la liberté d'action a manqué à la banque. Le bill qui l'avait constituée en 1844 lui traçait d'avance la marche à suivre en présence des premiers symptômes alarmants. Le taux de l'escompte fut donc élevé, et cette mesure, imposée à la cour des directeurs par la loi même, réagit dès-lors sur toutes les causes secondaires de la crise, qu'elle aggrava rapidement.

Le renchérissement du capital a été la conséquence immédiate des augmentations successives du taux de l'escompte de la banque. En tout pays, augmenter le prix du capital, c'est porter de rudes coups à l'industrie et au commerce; s'ils se multipliaient, ces coups seraient mortels pour une industrie montée sur le pied de l'industrie britannique, et ne pouvant assurer que par le bon marché l'écoulement de ses produits au dehors. Les manufacturiers anglais jouissent de l'avantage d'avoir à bas prix deux agents essentiels du travail, le fer et la houille, qui jouent aussi un rôle de plus en plus important dans l'économie des moyens de transport; en outre, le capital est communément bien moins cher dans leur pays que dans les autres États européens. L'industrie anglaise a besoin de toutes ces circonstances réunies pour racheter certains désavantages, tels que celui d'une main-d'œuvre généralement plus coûteuse. La considération d'un capital à bon marché entre dans les calculs de ses frais généraux, et agit naturellement sur les conditions de la vente. Parmi les causes qui amenèrent, de 1793 à 1815, une si forte augmentation dans la valeur des produits manufacturés, figure précisément le prix énorme du capital en présence d'une guerre qui absorbait dans les emprunts la majeure partie des épargnes individuelles. L'abaissement du taux de l'intérêt qui suivit le retour de la paix générale contribua beaucoup au contraire à la dépréciation de toutes les marchandises. Durant la crise dernière, la valeur du capital a haussé dans des proportions effrayantes. Si le taux de l'escompte de la banque a doublé, le taux de l'intérêt pour les emprunts ordinaires a au moins quadruplé. En 1846, quand la banque escomptait les effets de commerce à 3 et 3 et demi, on pouvait emprunter de l'argent à 2 et demi et 3 pour 100. Embarrassés de leurs fonds, les capitalistes avaient de la peine à les faire fructifier. Depuis huit à neuf mois, les prêts se sont opérés, avec garantie, à 6, 8, 10 et même 12 et 15 pour 100. Conçoit-on le trouble d'une industrie subitement forcée de payer quatre et cinq fois plus cher le capital qui l'alimente? Encore, à ce taux excessif, n'obtenait-on pas toujours les moyens de satisfaire à ses besoins. Il deviendra plus facile de mesurer l'étendue du préjudice causé aux intérêts industriels, quand on saura que le capital engagé dans les fabriques des trois royaumes est évalué à 250 millions sterling (600 milliards 250 millions de francs), et que le quart au moins de cette somme est fourni par l'emprunt.

Que ce resserrement si considérable dût ralentir le travail manufacturier et imposer au commerce les entraves les plus étroites, la conséquence était facile à prévoir. De larges commandes n'ont pu être exécutées par les premiers ateliers de la Grande-Bretagne; des opérations commerciales importantes, plusieurs même relatives à des achats de subsistances, se sont vues arrêtées par l'état fâcheux de la circulation. Si on excepte les denrées alimentaires, tous les produits ont éprouvé une dépréciation de 10 à 20 pour 100. L'or, qui, comme on sait, est le seul des métaux précieux ayant une valeur monétaire légale chez nos voisins (3), était si recherché, que la banque tenta inutilement de convertir en or 1,500,000 livres sterl. de lingots d'argent reposant dans ses coffres, et ne voulut acheter de l'argent à aucun prix. Le trésor public n'a pas été à l'abri du contre-coup de la détresse; le gouvernement a dû doubler l'intérêt des bills de l'échiquier, augmentant ainsi les charges annuelles du trésor de 400,000 livres sterling (10 millions) représentant un capital de 8 millions sterling (200 millions); cette mesure était nécessaire cependant; car, de l'aveu du chancelier de l'échiquier sir Charles Wood, exprimé en pleine chambre des communes, les bills trouvaient difficilement des acheteurs. En contractant l'emprunt destiné à subvenir aux besoins de l'Irlande, on a été heureux de livrer du 3 pour 100 à 88, au lieu de le vendre au pair, comme on l'aurait pu un an plus tôt.

C'est vers la fin d'avril et le commencement de mai que la crise a sévi avec le plus de rigueur. Inquiétée par l'écoulement de ses espèces, se voyant exposée à rompre la balance de sa réserve métallique et de son droit d'émission, la banque refusa d'escompter des billets venant des maisons les plus solides. C'est là, sans contredit, le trait le plus alarmant du tableau. On ne sait pas si de pareils refus, en se répétant, n'eussent pas équivalu à la suspension même des paiements en numéraire. Heureusement quand on vit les récoltes s'annoncer sous de favorables auspices, on reprit un peu de confiance; les affaires devinrent moins difficiles. Si des embarras nouveaux se sont reproduits avec une certaine recrudescence depuis la fin de juillet, il ne faudrait pas confondre une gêne monétaire, simple contre-coup d'événements antérieurs, avec une détresse comme celle du mois d'avril. Les faillites récentes qui, en affligeant le commerce des céréales et des denrées coloniales, ont entraîné la chute de plusieurs maisons d'escompte, font pressentir la fin et non la continuation de la crise. L'abaissement des prix à un taux normal devait amener la ruine des spéculateurs qui, comptant sur le maintien des cours, avaient donné des ordres pour de larges approvisionnements. Liquider les dépenses faites ou les engagements pris, c'était une nécessité absolue pour l'Angleterre au moment où la situation commençait à se détendre. De là les derniers tiraillements de la circulation; de là des désastres individuels, seul moyen de rétablir la balance du commerce. Mentionnons encore, au moins comme un trait de mœurs, une autre cause assignée à la gêne du mois d'août: les frais occasionnés par les dernières élections générales. Heureux ou malheureux, les candidats avaient dû retirer des mains de leurs banquiers ou réaliser d'une autre manière, de fortes sommes pour subvenir à une lutte coûteuse. Cette cause très secondaire de la souffrance n'était pas destinée à exercer une action durable, et le nivellement, sous ce rapport, a déjà dû s'opérer.

Dès la fin de juillet dernier, le commerce anglais avait pu regarder l'avenir avec plus de confiance. On était certain de n'avoir pas à demander au dehors un vaste supplément de blé. S'il n'était pas permis d'espérer encore le retour prochain des anciennes facilités monétaires, on pouvait du moins prévoir que la banque serait bientôt contrainte de réduire, comme elle l'a fait au commencement de septembre avec une prudence très méticuleuse, les conditions excessives de son escompte. Ce qui préoccupait visiblement les esprits, ce n'était point une compression (*pressure*) passagère, mais la forte secousse qui avait ébranlé le crédit dans les premiers mois de cette année, à un moment où l'état du commerce était sain et la banque très considérable. Comment, au milieu d'une situation aussi satisfaisante, l'industrie nationale avait-elle pu se trouver aux abois? On recherchait avec inquiétude quelles avaient pu être les causes réelles d'une détresse si inattendue. Ces causes, nous les avons indiquées en partie en retraçant les diverses phases de la crise. Il importe maintenant de les énumérer plus complètement et d'en préciser l'importance, afin d'arriver ainsi à celle qui les domine toutes.

Il y a des points sur lesquels tout le monde s'accorde. Qui pourrait méconnaître, par exemple, que l'insuffisance des récoltes en 1846 ait été un sujet très notable d'embarras? Le prix des denrées alimentaires a presque doublé. De 50 shellings le *quarter* (4), la valeur du blé est montée à près de 80. En prenant pour base du calcul une consommation annuelle de 16 millions de *quarters* et en ajoutant seulement au taux ordinaire 25 schellings par *quarter*, on constate dans la dépense du Royaume-Uni une augmentation de 20 millions sterling (500 millions de francs) sur un seul article, sans parler des autres produits qui figurent dans l'alimentation du pays.

Avec le déficit dans l'état des récoltes coïncidaient diverses circonstances propres à rendre la situation plus critique. Tandis que les céréales manquaient de ce côté-ci de l'Océan, le coton manquait en Amérique, et cet article, dont l'industrie anglaise consomme de si énormes quantités, éprouvait un renchérissement subit. L'Angleterre était donc forcée de payer aux Etats-Unis une somme en espèces qui rendait déjà le cours du change défavorable pour elle. Ajoutons que tous les calculs des fabricants anglais se voyaient dérangés, leurs frais de production inopinément accrus; plusieurs manufactures chomèrent, d'autres restreignirent leurs opérations. Qu'on réfléchisse au développement de la fabrication des cotonnades chez nos voisins, au nombre de bras qu'occupe cette industrie, et on devinera l'affreuse misère que le ralentissement des travaux a répandue autour des cités manufacturières. Le contre-coup d'un pareil désordre réagit de près ou de loin sur toutes les transactions

(*) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

(1) La banque possédait alors 16,250,000 livres en numéraire (406 millions de francs environ).

(2) La moyenne de l'encaisse de 1845 est de 236 millions; celle de 1846 de ... millions. Pendant le premier trimestre de 1847, la moyenne tomba à 66 millions, pour remonter à 77 durant le second trimestre.

(3) L'Angleterre et le Portugal, le plus riche et le plus pauvre peut-être des pays de l'Europe, sont les deux seuls États de notre continent qui n'admettent pas l'argent dans leur système de monnaie légale.

(4) Le *quarter* contient 64 *gallons*, et le *gallon* 4 livres et demie à peu près.

commerciales d'un pays, et le crédit intérieur en reçoit inévitablement quelques atteintes.

Les spéculations désordonnées sur les chemins de fer ont, d'un autre côté, énergiquement contribué à la crise. On sait quel a été en France l'entraînement des esprits vers ces grandes entreprises; mais cet engouement donne à peine une idée de la frénésie britannique. On vint, dans la seule session de 1845, solliciter la sanction parlementaire pour l'établissement de *railways* exigeant 340 millions sterling (8 milliards et demi de frs). Si on joint à cette somme les projets de chemins de fer dont les études étaient moins avancées, et dont les promesses d'action se vendaient pourtant avec prime, on arrive à un capital de 500 millions sterling (12 milliards et demi de francs). Les titres morcelés de ce fabuleux total circulaient de main en main avec une rapidité fébrile. On aurait dit un fer brûlant que chacun saisissait à peine pour le passer à son voisin. D'un bout à l'autre de l'Angleterre, on vit surgir une nation de courtiers. Pas une petite ville qui ne comptât des centaines de ces intermédiaires. Sur les places un peu importantes, on publiait chaque jour le cours des actions, que tous les regards interrogeaient avidement. L'exemple de la ville de Leeds, pris entre mille autres, nous apprendra ce qui se pratiquait en tous lieux. A Leeds, le nombre des courtiers ne dépassait pas, en 1844, le chiffre de douze; au milieu de l'année suivante, il s'élevait à trois cents. On effectuait 800 à 2,000 transferts par jour, embrassant plus d'un demi-million sterling (12 millions et demi de francs). A quelle somme exorbitante ne devaient pas s'élever les transactions quotidiennes de tout le royaume! Faut il s'étonner si on a dû acquitter plus tard les frais de pareilles folies? Ce n'est pas, toutefois, en affectant directement les opérations de la banque anglaise, que ces enfantements gigantesques de la spéculation ont empiré la détresse, puisqu'ils n'avaient aucune influence sur les changes étrangers. On aurait plutôt appelé l'argent du dehors par l'appât d'une grosse prime; mais les chemins de fer, accaparant toutes les épargnes individuelles, tous les capitaux disponibles, les détournaient de l'industrie et paralysaient le commerce ordinaire. La concurrence des chemins de fer à l'industrie dure encore. Au plus fort de la tourmente, bien que les actions aient considérablement baissé depuis le commencement de cette année, les capitaux ne se sont guère éloignés des *rail-ways*. Comme l'intérêt que les compagnies sont obligées de payer pour de nouveaux emprunts, augmente sensiblement, comme les dividendes s'affaiblissent, le public se découragera peut-être, et les capitaux reflueront vers le commerce en souffrance. On aura éprouvé une fois que les engouements irréfléchis de la spéculation aboutissent à des déceptions certaines et se résolvent en des pertes irréparables pour la masse des petits capitalistes. Les compagnies elles-mêmes semblent en ce moment ressentir le besoin de s'imposer un frein volontaire et de restreindre leurs appels de fonds.

On se tromperait beaucoup si on pensait que les vastes réformes accomplies récemment dans le régime du Royaume-Uni soient restées complétement étrangères à la détresse de 1847. Nous n'admettons pas sans doute les prétentions extravagantes des *ultra-protectionnistes*; nous ne voyons pas avec eux dans ces mesures la cause unique du mal. La révolution douanière, dans la situation industrielle où sont les Anglais, nous paraît au contraire un acte de prévoyance; il n'en faut pas moins un certain temps avant que les intérêts se plient à l'ordre nouveau. Un changement si grave a déterminé une sorte de commotion dans l'édifice même qu'il est destiné à raffermir.

Des causes si nombreuses et si variées, réunies à la fin de l'année dernière, constituaient bien les éléments d'une crise et devaient engendrer une gêne inévitable. La banque d'Angleterre étant venue, comme on l'a dit, pour surcroît de malheur, à resserrer ses escomptes, l'état des choses fut considérablement empiré. En suivant le cours des faits accomplis, on touche du doigt l'effet des mesures prises par ce grand établissement. Si, au lieu d'agir dans un sens qui favorisait le développement d'influences malheureuses et fortuites, la banque avait dirigé son action en un sens opposé, procurer au commerce des facilités agrandies, et non lui ravir celles dont il jouissait; si elle n'avait pas été condamnée par sa constitution à un isolement absolu, la gêne commerciale aurait été beaucoup plus courte et beaucoup moins sensible. Peut-être même le tiraillement n'aurait-il pas reçu ce nom de crise qui suppose des embarras graves, complexes et prolongés.

En rappelant les diverses causes du dernier ébranlement, nous sommes donc arrivé à la cause essentielle. De toutes les questions soulevées par la famine monétaire de 1847, celle de la constitution de la banque est, sans contredit, la plus importante. Déjà ce grave sujet a été touché devant le dernier parlement; déjà le bill de 1844 a été le but d'attaques plus ou moins vives de la part de lord G. Bentinck, de MM. Disraëli, Mastermann, Newdegate. Bien que ces accusations aient été écartées par la grande autorité financière de sir Robert Peel, elles reviendront dans le parlement nouveau. Tout en sauvegardant les bases du système de la banque, sir Robert Peel lui-même (ses explications à la chambre des communes au mois de mai 1847 en font foi) n'a pas paru opposé à la pensée d'une modification partielle. Le silence qu'il a gardé dans son manifeste électoral, où il énumérait complaisamment les actes de son administration, n'indique-t-il pas chez lui des doutes sur la perfection du mécanisme actuel? Lord John Russell a tenu, assure-t-on, plusieurs conférences sur le régime de la circulation, soit avec quelques-uns de ses collègues, soit avec des hommes haut placés dans la finance. Il serait prématuré néanmoins d'annoncer un projet de réforme; en attendant, la question est débattue dans la presse périodique et donne lieu à de nombreuses publications qui prennent pour champ de bataille le bill de 1844. Cette polémique ne se renferme point dans le cercle des écrivains qui s'occupent d'économie financière; elle agite la masse énorme d'intérêts qu'embrasse le mouvement général des affaires du pays. Si on interroge en même temps les faits constatés par l'expérience et les principes les plus sûrs en matière de crédit, il n'est pas difficile de discerner dans cette polémique les reproches fondés des accusations sans justice. Il n'est pas difficile non plus d'y trouver des preuves nouvelles de la fausseté du principe de l'isolement financier. Envisagée comme cause de la crise de 1847 et comme démonstration d'une erreur économique, la constitution de la banque d'Angleterre, objet en ce moment d'attaques si passionnées, mérite doublement de nous arrêter.

(*La suite à demain.*)

On écrit de Tilbourg, sous la date du 4 :

Le Roi est arrivé ici avant-hier. S. M. est descendue à son palais.

La musique du 1er régiment des lanciers en garnison à Bois-le-Duc, est arrivée ici hier dans l'après-midi, et a exécuté divers morceaux d'harmonie pendant le dîner du Roi, auquel avaient été invités Mgr l'évêque de Gerra, M. J. A. Mutsaers, membre des Etats-Généraux, M. B. J. Mutsaers, membre de la commission permanente des députés de la province, M. le bourgmestre H. Bickers, et MM. les officiers supérieurs commandant de la garde communale et des troupes de la garnison.

Dans la même soirée, la musique de la Société royale d'harmonie de Bréda, composée de quarante membres, et venue exprès de cette ville, a donné devant le palais du Roi une brillante sénérade aux flambeaux.

Aujourd'hui, le Roi, accompagné de son aide-de-camp *Jhr* Merkes van Gendt, a fait une excursion à Vught et y a inspecté le camp retranché qui y est établi.

Lundi dernier a eu lieu à Amsterdam, ainsi qu'il a été annoncé, la souscription des mille actions de la Banque des Pays-Bas, chacune d'une valeur nominale de mille florins au taux de 161 p. c. du capital nominal, dont la vente a été autorisée par la loi du 31 mars 1847, pour couvrir les dépenses nécessaires au rétablissement de notre système monétaire.

Un avis de Son Exc. le ministre des finances, publié par le journal officiel, fait connaître le résultat de cette opération. Le montant des souscriptions s'est élevé au chiffre de onze cents actions, en sorte que, conformément à l'art. 4 de l'avis ministériel du 17 septembre dernier, les souscriptions seront réduites au chiffre de mille actions, et la diminution sera établie proportionnellement au chiffre des souscriptions.

Le *Journal Officiel* n° 60, publie un arrêté royal du 2 octobre, prescrivant la mise hors de cours et l'échange des pièces de deux florins soixante cents, dites *Zeeuwsche Ryksdaalders*.

Cet arrêté est suivi d'une résolution du ministre des finances du 4 octobre, portant :

1° Qu'à partir du jeudi 21, jusqu'au samedi, 23 octobre prochain, ainsi que lundi et mardi 25 et 26 du même mois, il sera vaqué, aux heures ordinaires de l'ouverture des bureaux, à la Banque des Pays-Bas, et auprès des agents du trésor de l'Etat, à l'échange des pièces de deux florins soixante cents, dites *Zeeuwsche Ryksdaalders*;

2° Que l'échange de ces dites pièces de monnaie aura lieu contre d'autres pièces en argent ayant cours aujourd'hui, ou contre le papier-monnaie créé suivant la loi du 18 décembre 1845. (*Journal officiel* n° 90;)

3° Qu'en cas d'insuffisance d'espèces dans la caisse des agents, il sera délivré par eux des récépissés payables à vue sur le pied désigné au § 2 ci-dessus, à la banque des Pays-Bas à Amsterdam, ou des récépissés à cinq jours de date payables sur eux-mêmes, au choix qu'en feront les intéressés lorsqu'ils verseront les espèces;

4° Que les receveurs des contributions faciliteront cet échange en acceptant jusqu'au 25 octobre les pièces de monnaie mises hors de cours contre d'autres, en tant toutefois que la situation de leur caisse pourra le leur permettre;

5° Qu'à partir du 24 octobre prochain les pièces dites *Zeeuwsche-Ryksdaalders* cesseront d'avoir cours, d'être reçues en paiement dans les caisses publiques, et qu'aucun habitant du royaume ne sera plus tenu de les accepter;

6° Que les subdivisions des pièces dites *Zeeuwsche-Ryksdaalders* ($\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{8}$) ne sont pas comprises dans cette mesure.

La Haye, 4 octobre 1847.

Le ministre des finances,
VAN HALL.

A la Bourse d'Amsterdam d'hier les fonds hollandais étaient généralement plus voulus. On a fait beaucoup d'affaires en intégrales, par suite d'achats commandés pour compte de maisons néerlandaises.

Des fonds espagnols le 3 p. c. était recherché. Les ardouins n'ont pas varié.

Il s'est manifesté quelque activité dans les opérations en fonds étrangers, qui en général étaient un peu plus fermes que la veille.

Les journaux anglais s'accordent à déclarer que la bourse de vendredi, à Londres, a ressemblé à une véritable panique, par suite de ventes fort considérables de fonds publics. Les ventes qui ont écrasé les cours avaient pour cause le refus fait le matin par la banque, de prêter sur dépôt de fonds publics et de bons de l'échiquier. Cette mesure a d'autant plus alarmé la place, qu'on ne sait si elle est purement provisoire ou permanente, ni si elle sera appliquée à toutes les maisons.

La multiplication des faillites, après quelques jours d'amélioration, a achevé d'ôter toute confiance; et le crédit commercial est nul par suite des bruits de toutes sortes qui circulent, et que la chute de tant de maisons de premier ordre a malheureusement rendus trop croyables. La faillite de MM. Lyall frères et Ce a surtout ému le commerce; cette maison avait vingt-cinq ans de la plus honorable existence; elle était conduite avec une grande habileté, et s'appuyait sur une succursale puissante établie dans l'Inde sous la raison Lyall, Matheson et Ce. Elle n'a manqué que parce qu'elle s'est trouvée détenteur pour une somme énorme, de papier sur les trois maisons Gemmel et Ce, Cockerell et Ce, Fry, Griffiths et Ce, qui ont succombé simultanément, et l'ont entraînée dans leur chute. Quoique le passif s'élève à 10 millions, on a la presque certitude que les créanciers seront intégralement remboursés.

La maison Birley, Coorie et Ce., de Manchester, dont le passif s'élève à 6 millions et demi, n'a dû suspendre ses paiements que parce que la malle de l'Inde lui a apporté pour trois cent mille francs de valeurs sur la maison Reid, Irving et Ce et Perkins Schulusser, qui sont en faillite. On assure que cette maison aurait pu supporter un pareil coup; mais la crainte de voir les prochains arrivages de l'Inde apporter, au lieu de valeurs, des traites irremboursables, a fait regarder une suspension momentanée comme plus prudente. Cette maison, comme celle de Cockerell et Ce et la plupart des maisons de Manchester, en relations avec l'Inde, traitait surtout avec les succursales des maisons de Londres et non pas avec des maisons indépendantes, et réglait par conséquent en papier sur les maisons de Londres que la crise a atteintes les premières.

Les mêmes circonstances paraissent devoir entraîner une autre maison de Liverpool, celle de W. Steel et Ce et une des gr... des maisons de Glascow.

La faillite de MM. Shewell, qui a exercé une si fâcheuse influence sur les chemins de fer, vendredi, est attribuée à ce que l'un des principaux associés a exigé une liquidation immédiate. On espère que la perte ne sera pas considérable. Les liquidateurs de MM. Robinson ont annoncé dans l'assemblée des créanciers que l'actif dépasserait le passif d'environ 100 mille francs.

On a fait le relevé des sommes exigibles pendant le mois d'octobre pour la continuation des chemins de fer actuellement en construction. Le total s'élève à 82 millions. Aussi est-il plus que jamais question d'arrêter ces appels de fonds ruineux. Une réunion a encore eu lieu à Manchester à ce sujet. Voici comment s'exprime le journal de cette ville :

« Il y a eu ici un nombreux meeting de marchands, de banquiers et d'industriels, sous la présidence du maire. Il s'agissait de délibérer sur les moyens à prendre pour arrêter les appels continuels de fonds faits par les compagnies de chemins de fer, et de diminuer les embarras du commerce et de l'industrie. Les résolutions suivantes ont été successivement adoptées :

1° Le manque de la récolte des pommes de terre et de la récolte des blés de l'année 1846 ayant exigé une grande exportation de numéraire pour nous procurer des provisions à l'étranger, le capital disponible est insuffisant pour les besoins ordinaires et pour répondre aux demandes de fonds faites dans l'intérêt des chemins de fer;

2° Si l'on exécutait tous les chemins de fer votés par le parlement, les embarras financiers du pays augmenteraient gravement; le commerce et l'industrie seraient frappés de stagnation, sans compter que l'impossibilité des actionnaires de verser les fonds demandés, serait de nature à entraîner la suspension.

« L'intérêt du pays, et surtout des entreprises de chemins de fer, exige l'ajournement de nouvelles entreprises et invite les compagnies de chemins de fer à différer de nouveaux travaux jusqu'à l'exécution des lignes commencées et à demander un délai au parlement. »

La polémique continue toujours au sujet de la constitution de la banque d'Angleterre. Ceux qui demandent l'abolition de l'acte de 1844 et le retour à l'ancien ordre de choses, c'est-à-dire que la banque ne soit plus obligée, passé un certain *minimum*, de régler l'émission de ses billets sur le pied d'égalité avec sa réserve en espèces d'or et d'argent, ont imaginé de former une association sous le nom d'*anti-gold-law-league*. La première réunion a eu lieu jeudi à l'hôtel Anderton. Le *Chronicle* s'est efforcé déjà de tourner en ridicule cette contrefaçon de la ligue contre les céréales, que le *Morning-Post* et les autres journaux *tories* ont prise sous leur protection en haine de sir Robert Peel, auteur de la constitution actuelle de la banque.

Nous avons reçu par le *Calédonia*, l'*Union de Washington* du 14 septembre. Ce journal contient un article remarquable sur les mesures que le gouvernement des Etats-Unis se propose d'adopter à l'égard du Mexique, soit que la paix ait lieu conformément aux instructions dont est porteur son négociateur M. Trist, soit que la guerre se prolonge. Nous ferons connaître cet article dans un prochain numéro.

La même feuille contient un ordre du jour du général Taylor, daté de Monterey, le 16 août, d'après lequel il paraît que les brigadiers-généraux Lane et Cushing se sont mis en marche, le premier à la tête de 2 régiments et 5 compagnies; le dernier avec un régiment et 3 compagnies, et une compagnie d'artillerie, pour rejoindre l'armée du général Scott. Le colonel ... précèdera ces deux corps avec le régiment de cavalerie du Texas. Ces troupes forment un corps de 6,500 combattants.

On écrit de Paris, 4 octobre :

Le gérant du *Courrier-Français*, était traduit aujourd'hui devant la cour d'assises pour avoir reproduit un article de l'*Indépendance belge*, dans lequel il était dit que M. le baron R..... avait donné une inscription de rente de fr. 10,000 à M. H.... membre du conseil d'Etat, le jour du mariage de celui-ci avec la fille du ministre D.....

Le défenseur du gérant avait demandé une remise de ... jours pour indisposition; la cour n'ayant pas fait droit à cette demande, il s'est retiré ainsi que son client.

La cour, jugeant par défaut, a prononcé un arrêt qui condamne M. Devresse, gérant du *Courrier*, à une année de prison et 6,000 f. d'amende.

Le gouvernement français vient d'échanger avec le gouvernement napolitain les ratifications d'un acte destiné à compléter les clauses du traité de commerce et de navigation conclu à Naples, le 14 juin 1845. En vertu de cette nouvelle transaction, toutes les productions du sol ou de l'industrie des deux pays seront de part et d'autre soumises à l'importation et à l'exportation aux mêmes droits, et jouiront des mêmes faveurs, qu'elles soient importées ou exportées par bâtiments français ou napolitains. En second lieu, les navires français arrivant dans les ports de France seront traités dans les deux pays, soit à leur entrée, soit à leur sortie, sur le même pied que les bâtiments nationaux pour tout ce qui concerne les droits de navigation proprement dits, pourvu que ces navires viennent directement de l'un des ports de France dans l'un des ports des Deux-Siciles, et vice versâ. Les dispositions financières que cet acte nécessite seront soumises à l'approbation des chambres législatives à l'ouverture de la session prochaine.

Les affaires d'Espagne marchent lentement. L'imbroglio où se trouve ce pays a toute la peine du monde à se dénouer. A présent, M. Salamanca est resté maître de la position, mais celle-ci n'est rien moins que bonne. Elle dépend en grande partie de l'attitude que prendra Espartero après sa rentrée à Madrid, si toutefois il y rentre. En attendant, on ne sait que ... de la politique actuelle, tant il règne de confusion dans les esprits, et tant chacun se sent aujourd'hui peu sûr du lendemain.

La malle de l'Inde est arrivée à Marseille le 29 septembre au soir. Les nouvelles politiques qu'elle apporte offrent peu d'intérêt. La date de la correspondance de Calcutta est du ...

Le *Portefeuille* annonce que, faisant droit, comme ... sait pressentir hier une correspondance de Londres, aux réclamations contenues dans l'adresse soumise à la reine de Portugal par le comité septembriste, le cabinet a résolu, après de longs débats, que les cortès seraient convoquées en mai prochain au lieu du commencement de janvier.

…zette de *Cologne* confirme la nouvelle que nous avons …ée d'après le *Börsenhalle* de Hambourg, que le gouver… prussien va convoquer à Berlin une commission chargée …rer une proposition touchant les modifications devenues …ires aux lois du 3 février dernier.

…erture du Théâtre-Royal-Hollandais s'est faite hier soir sous les …eux auspices, en présence d'un public nombreux et des abonnés …leur constance à venir reprendre chaque année leur place accou… prouvent tout intérêt qu'ils portent à la prospérité du théâtre … La représentation de la *Mort de Don Carlos*, tragédie en cinq ac… Wiselius, a été écoutée avec le plus grand intérêt, et par ses vifs et …s applaudissements le public a prouvé qu'il était surtout satisfait …lligence et du talent qu'ont déployés M. Peters dans le rôle de …los, Mme Van Ollefen da Silva dans celui d'Elisabeth de Va… M. Breedé, qui a mérité tous les suffrages par la manière dont il … le personnage de Juan de Glimes. Il est fâcheux pour l'en… le succès complet de cette représentation. que M. Van Beek, … de Philippe II, et M. Van Ollefen, dans celui du cardinal …ient restés au-dessous de l'importance de leur rôle et des …es qu'ils représentaient. M. Peters a eu les honneurs du rap… …ait une complète justice rendue au beau talent de l'acteur. Mme …en, encore indisposée, avait fait réclamer l'indulgence du public, …ait-elle besoin, quand on la voyait s'acquitter de son rôle avec …ité si remarquable. L'actrice a été chaudement applaudie par … Le public lui a su gré d'avoir un peu plus animé sa diction. … cette représentation a constaté un beau succès et fait présa… …lante saison dramatique.

…acle s'est agréablement terminé par une représentation du … *La Meunière de Marly*. M. Van Hanswyk, et MMmes Ruffa et Sa… …acteurs chéris du public, ont été accueillis par les chaleureux …ements de tous les spectateurs.

Les banquets réformistes en France.

…anquets réformistes se succèdent en France avec rapidi… …que département veut avoir le sien. Il n'est pas de si pe… … qui ne tienne à honneur de boire et de parler en l'hon… … la réforme. Le thème qu'on développe dans ces ban… …mmence à s'user, et il n'est plus possible aujourd'hui … qui y prennent part d'éviter d'innombrables re…

… permis d'en juger par ces démonstrations, on de… … qu'une réforme parlementaire est imminente en …

…en, dit à ce sujet l'*Opinion*, que nous nous expliquions aussi, …, sur ces fameux banquets politiques, réformistes ou autres, … assaisonnés de commentaires retentissent si bruyamment … Certes, si nous voulions prendre au sérieux tout ce qui se … ces réunions prétendues politiques, nous pourrions nous croire … des plus désastreuses complications intérieures.

… peu que nous y mettions de complaisance, on nous persuaderait …us assistons à l'une de ces irrésistibles manifestations dont l'agita… …andaise ne saurait nous donner qu'une idée affaiblie. M. Odilon-Bar… M. Abbatucci seraient les O'Connells de la France réformiste; les …, attablés en fer à cheval, sur les ailes de leur fauteuil présidentiel, … sous l'inspiration de leur éloquence, seraient ces foules de deux … hommes, entassées au pied des hustings, frémissant d'enthou… …ri de l'émancipation, passant tour à tour du recueillement au … colère à la résignation, fondant toute leur âme dans l'âme du grand agitateur.

Quant au but de ces meetings gastronomiques, au vœu dans lequel se confondent toutes les volontés, tous les efforts de cette élite du pays qui … frais communs, c'est, paraît-il, matière fort élastique. Il y en a pour … goûts; chacun peut choisir ce qui lui convient dans la longue … qui se développe, depuis les incompatibilités et les capacités du cen… …elle jusqu'au laconique axiome du communisme: Tout est à tous.

…tes, ce n'est pas la faute des journaux de l'opposition, si la France …pas convaincue aujourd'hui qu'elle s'est levée tout entière, comme … homme, pour protester contre les hommes et les choses de son …ement, contre ses institutions; pour réclamer des réformes avec …animité qui ne permet ni résistance ni hésitation. Mais que veut… La France a vu jouer sous ses yeux, depuis quelques années, tant et … tristes comédies, qu'elle s'est prise à se défier de tout ce qui y res… … quelque peu; la France a entendu tant de discours, qu'elle se … en garde à l'endroit des discoureurs, eussent-ils le verbe caverneux … Odilon Barrot ou la crédulité républicaine de Me Marie.

… en y réfléchissant bien, la France n'est pas, quoi qu'on lui dise, tout …ertaine encore qu'elle a assisté tout entière aux banquets de St-Quentin et d'Orléans; qu'elle a tout entière fait entendre ces applaudis-sements, ces triples salves d'applaudissements, ces tonnerres d'applaudis… … ces bravos prolongés, ces explosions de bravos, etc., qui ont tant … interrompu les orateurs réformistes. — Il résulte, en un mot, du fa… banquet d'Orléans dont on parle tant et si haut, que sur trente ci… … en possession de leurs droits civils, il y en a un qui désire la réforme … degré quelconque, tandis qu'il y en a quatre qui sont électeurs de par la … de 1830.

Si maintenant, nous recherchons où en est arrivée cette terrible agita-tion réformiste qui devait promener par toute la France l'impulsion partie du Château-rouge, nous voyons qu'elle nous a procuré jusqu'ici le specta-cle … six ou sept banquets réunissant, dans un pareil nombre de départe-ments, un total de 3,000 réformistes classés dans toutes les nuances de la … C'est là, sans doute, pour le *Constitutionnel*, le *Siècle*, le *Natio-nal*, … France tout entière, la France officielle de l'opposition, la seule … …que. Mais, n'en déplaise à ces journaux, nous continuerons à … que la majorité est du côté des citoyens français qui s'abstiennent d'aller dîner en l'honneur de la réforme.

Affaires de Suisse.

…es nouvelles de Suisse ont chaque jour plus de gravité. Nous … au *Constitutionnel* la lettre suivante. Le correspon… … de ce journal est toujours au courant des intentions du par… … homme à Berne :

« Berne, le 30 septembre 1847.

…es événements qui se développent chaque jour dans les deux camps …res qui divisent la Suisse, laissent moins que jamais présager une …n pacifique de nos différends; tout fait croire, au contraire, que les … questions seront vidées sur les champs de bataille. Je vous ai …iqué le résultat du landsgemeinde de Schwyz, qui a décidé que ce … continuera à faire partie du *Sonderbund*, qui a déjà nommé le com… … en chef de l'armée cantonale. Bien que dans cette assemblée, … ait été plus forte que les premiers renseignements venus direc… … Lucerne ne le laissaient croire, puisque sur 7 à 8,000 votants, il … montré, suivant les renseignements de témoins impartiaux, plus de … …ent qui se sont prononcés pour les opinions conciliatrices des … des districts extérieurs, MM. Beuzinger et Gyr, il n'en est pas … que la démonstration de dimanche dernier, laquelle n'est que … de celles qui vont avoir lieu dans les autres cantons primi… …t à une véritable levée de boucliers contre la diète et ses ar…

» Du reste, malgré la décision de la diète, qui a ordonné aux Etats en de-hors de la ligue, de mettre le sequestre sur les armes et munitions qui transiteraient sur leur territoire, à destination du *Sonderbund*, des envois expédiés de la France continuent à parvenir au canton de Fribourg par Neufchâtel.

» De leur côté les cantons de la majorité sont tellement convaincus que nos divisions ne peuvent cesser sans lutte sanglante. que les trois plus grands cantons de la Suisse, ceux dont l'organisation militaire est la mieux assise et dont les ressources financières sont les plus considérables, Berne, Zurich et Vaud, viennent de répondre aux démonstrations de la ligue par des préparatifs militaires proportionnellement formidables et qui prouvent qu'ils ne considèrent point les arrêtés de la Diète comme des jeux d'en-fants. Celui de Zurich a mis toutes ses milices (16,000 hommes) de piquet, celui de Vaud (dont l'armée régulière atteint le chiffre de 18,000 hommes) non-seulement en a fait autant, mais il s'y organise des corps de volontai-res, d'une part, pour les jeunes gens de l'âge de seize à vingt ans, et de l'autre part, pour les hommes faits de quarante-cinq à soixante ans. De plus, dimanche prochain aura lieu dans ce canton une grande fête civique militaire, destinée à entretenir l'enthousiasme qu'a inspiré l'attitude éner-gique de la Diète. A Berne, quatorze bataillons d'infanterie d'élite, forts chacun de 1,200 hommer, seize compagnies de carabiniers, seize batteries d'artillerie, six compagnies de chasseurs à cheval, n'attendent que le signal des hostilités pour venger la déroute des corps-francs.

P. S. Le gouvernement de Berne a reçu hier du préfet de Schwarzen-bourg, district limitrophe du canton de Fribourg, la nouvelle que des mili-ces fribourgeoises en assez grand nombre revenant de garnison, après avoir violé le territoire bernois, se sont permis de tirer plusieurs coups de fusil à balles contre des habitations du village d'Albligen. Cet acte de brutale sauvagerie a mis la contrée bernoise frontière dans une telle fermentation, que le préfet sollicite le gouvernement de prendre de promptes mesures de répression. Le directoire vient, en conséquence, d'écrire au gouvernement fribourgeois pour lui demander une prompte et éclatante satisfaction d'un attentat jusqu'à présent sans exemple. Vous voyez que le moindre incident peut déterminer un conflit sanglant avant même la réunion de la Diète, attendue avec tant d'impatience. »

Affaires de Belgique.

Nous avons dit que le refus de M. Leclercq d'accepter le poste d'envoyé belge à Rome, avait soulevé une polémique violente entre la presse catholique et la presse libérale de Belgique. M. Leclercq vient d'adresser à un journal de Bruxelles la lettre sui-vante qui coupera court à bien des commentaires et mettra hors de contestation ce point capital, que le refus d'admission à Rome de l'honorable procureur-général près la cour de cassa-tion, est uniquement basé sur des considérations portant sur sa personne et ses sentiments :

Bruxelles, le 5 octobre 1847.

« Dans la polémique qui vient de s'engager entre les journaux sur la mis-sion de Rome, quelques-uns d'eux prétendent qu'il n'y a rien de personnel dans le refus de me recevoir comme représentant de la Belgique près du Saint-Siége. Je ne crois pas pouvoir laisser accréditer cette opinion, car si l'on y parvenait, le public devrait penser qu'il y a eu de ma part une grande légèreté à protester contre le refus de la cour de Rome et à déclarer que je renonçais à la mission d'abord acceptée par moi. Je vous prie, en conséquence, de vou-loir bien publier, dans le prochain numéro de votre journal, la lettre par la-quelle j'ai communiqué à M. le ministre des affaires étrangères mes intentions à cet égard; j'en joins une copie à la présente. Cette lettre fera connaître, dans tous leurs détails, les circonstances et les raisons qui ont dirigé ma con-duite, et épargnera désormais sur ce point tous commentaires inutiles et in-exacts.

» Il se peut que ma résolution ne reçoive pas l'approbation de tous; car malgré mon intime conviction d'avoir pris le seul parti convenable, je ne dois pas espérer l'unanimité de vues sur un sujet aussi délicat, mais j'attends sans crainte du bon sens et de l'esprit d'équité de mes concitoyens, qu'ils rendront justice à la droiture de mes intentions et surtout apprécieront le sentiment qui m'a guidé.

» Je ne ferai qu'une seule observation sur les faits consignés dans ma lettre à M le ministre des affaires étrangères; j'y rapporte la notification qu'il a reçue de Mgr le nonce apostolique, et l'on pourrait me demander si l'exactitude de cette notification est à l'abri de toute contestation. A cela ma réponse est sim-ple; je l'ai transcrite immédiatement après l'entretien dans lequel M. le mi-nistre des affaires étrangères m'en avait informé, et ma mémoire est assez bon-ne pour n'avoir pu me faire défaut après un aussi court intervalle; d'un autre côté, M. le ministre doit en être cru sur parole, parce la communication lui a été faite de vive voix, que l'on n'a pas cru devoir la lui donner par écrit, qu'on s'en est par cela même rapporté à ses souvenirs, et qu'en conséquence il ne peut être permis de venir en contester le sens après coup. Enfin, le caractè-re personnel, comme le caractère officiel, dont est revêtu monseigneur de Saint-Marson, sont trop élevés et trop respectables pour qu'il soit permis, à qui que ce soit, de concevoir le moindre doute sur sa véracité, comme en effet il n'est jamais entré dans la pensée de personne d'en concevoir aucun, lorsqu'il a par-lé au nom de sa cour; et je me félicite de pouvoir saisir cette occasion, pour rendre hommage à sa loyauté, en déclarant que je le tiens pour complétement étranger à l'affront fait à ma personne et, je dois ajouter, à mon pays, comme le Saint-Père y est lui-même étranger, trompé qu'il a été par des gents que je voudrais pouvoir dire n'être pas Belges.

» Tel est l'esprit de parti; l'honneur du pays disparaît devant la satisfaction de ses haines et de ses ressentiments: et quand je dis l'esprit de parti, je n'en-tends pas attribuer le fait à tous les hommes qui appartiennent à ce que l'on est convenu d'appeler le parti catholique; il en est un grand nombre incapa-bles d'une action semblable, mais elle appartient, certes, à quelques-uns d'en-tre eux. Puisse ce honteux incident de nos débats politiques faire sentir à tous où l'on va lorsqu'on ne place pas le triomphe de son opinion dans la vérité et dans la force propre à la vérité, lorsqu'à une discussion calme et seulement animée de l'amour du bien public on substitue l'animosité et les mauvaises passions; puisse-t-il surtout nous être un nouveau motif de nous montrer jus-tes les uns envers les autres, même envers ceux dont nous avons à nous plain-dre; c'est le plus sûr moyen de détromper un grand nombre d'hommes de bonne foi, étranger d'ailleurs à cet incident, qui croient la religion engagée dans nos débats, où elle est tout à fait désintéressée et s'imaginent la servir par des moyens politiques qui, au contraire, la compromettent et avec elle l'avenir de la Belgique, à qui son régime de liberté presque illimitée ne peut être salutaire, si chacun ne conserve précieusement ce foyer de force et de lumière, que la Providence a placé au milieu de nous par le christianisme.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

» M. N. J. Leclerq. »

Au ministre des affaires étrangères.

Bruxelles, le 23 septembre 1847.

Monsieur le ministre,

Lorsqu'avec l'agrément du roi, vous m'offrîtes la mission de Rome, je ne vis dans cette offre qu'une nouvelle occasion de servir mon pays et je m'empressai de l'accepter sans supposer un instant que mon agréation de la part du Saint-Siége pût souffrir la moindre difficulté personnelle; aujourd'hui cette difficulté existe; le nonce apostolique vous a notifié *officiellement* que sa cour refusait d'agréer ma nomination et que ce refus était motivé sur ce que mes antécédents empêchaient qu'elle ne pût me recevoir avec plaisir; vous avez, il est vrai, de-mandé communication de la dépêche qui le chargeait de vous faire cette notifi-cation, et sur son refus de vous la communiquer sans l'autorisation du Saint-Siége, vous avez résolu d'attendre, avant de prendre aucune mesure, que cette autorisation lui eût été accordée ou refusée. Mais, quoi qu'il arrive à cet égard, le nonce ne vous en a pas moins fait *officiellement*, en sa qualité de nonce, et au nom de la cour de Rome, la notification que je viens de rapporter, et à moins de dire que ce ministre vous en a imposé et qu'il est indigne de foi, force est de le croire; la communication demandée pourra bien vous faire connaitre quelques détails de plus, quelques termes plus textuels, mais elle ne vous apprendra rien de plus au fond, et il reste *officiellement* vrai que ma nomina-tion n'est pas agréée, et cela par des motifs tout personnels, injurieux à mon caractère, et formellement énoncés sans qu'on se soit auparavant enquis avec les formes convenables de ce qu'il pouvait y avoir de vrai ou de faux dans ces motifs.

Une pareille situation, vous l'avez reconnu, monsieur le ministre, me touche trop personnellement, pour que je n'aie pas à m'en préoccuper directement et indépendamment des considérations politiques, si toutefois l'on peut jamais, même au point de vue d'une saine politique, faire abstraction de l'honneur de l'homme appelé à servir sa patrie, ce que, pour mon compte, je ne crois pas.

J'ai, en conséquence, depuis notre entretien d'hier, sérieusement réfléchi au parti que j'avais à prendre, et j'ai trouvé qu'il n'y en avait que deux: ou renon-cer immédiatement à la mission que j'avais d'abord acceptée, tout en protes-tant hautement contre l'injure faite à mon caractère, ou attendre qu'après les explications à intervenir entre le gouvernement belge et la cour de Rome, lors-que la communication demandée aura été accordée ou déclinée, ma personne se trouve justifiée de toute imputation et agréée par ce motif, ou simplement agréée par des considérations politiques ou d'égards par le roi, ou itérativement non-agréée. Ce dernier parti, monsieur le ministre, je ne puis le prendre; un homme qui se respecte, qui n'a jamais eu à se reprocher, et à qui l'on n'a jamais eu à reprocher rien qui pût le rendre indigne d'être reçu partout, ne peut, sans se déshonorer descendre à se justifier ou à se laisser justifier là où il ne doit aucun compte de ses actions; il ne pourrait non plus, sans se déshonorer, après un re-fus de la nature de celui qu'on vous a notifié officiellement, accepter une agréa-tion fondée sur des motifs étrangers à sa personne, ou s'exposer à un nouveau refus, plus injurieux encore que le premier, parce qu'il paraîtrait plus réflé-chi. Mon honneur, monsieur le ministre, est mon bien le plus précieux, il ne m'appartient pas à moi seul, il appartient non moins à mes enfants qu'à moi, et j'oserais ajouter que dès qu'il s'agit de servir ma patrie, il lui appartient éga-lement; je ne ferai donc rien qui puisse y laisser porter la moindre atteinte, et dès lors il ne me reste qu'un seul parti à prendre. c'est de renoncer dès à pré-sent, sans explication ultérieure avec la cour de Rome, à la mission que vous m'avez offerte de la part du roi, et de protester hautement et de toutes les for-ces de mon âme, contre ce que contient d'injurieux pour moi le refus qui vous a été notifié au nom de cette cour.

C'est ce que je fais expressément par les présentes, tout en déclarant qu'il n'est aucun dévouement que ma patrie ne pût réclamer de moi, et m'en rap-portant au surplus, pour mon honneur, avec une pleine confiance au témoi-gnage de ma conscience comme à celui de mes concitoyens, au milieu desquels s'est passée ma vie.

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'en agissant comme je le fais, je n'entends nul-lement critiquer ni le gouvernement ni le Saint-Père. Le gouvernement a de-mandé communication de la dépêche, qui a autorisé le nonce à faire sa notifi-cation, et il a suspendu toute résolution jusqu'à ce qu'il eût reçu cette com-munication ou essuyé un refus; en adoptant cette marche il a fait ce qu'il croyait commandé par la prudence, afin d'ôter jusqu'à l'ombre d'un prétexte à la mal-veillance de ses ennemis. Quant au Saint-Père, il a été indignement trompé par d'infâmes calomniateurs, et sa grande âme me comprendrait si elle pouvait lire ces lignes; j'eusse été heureux d'être le représentant du roi des Belges auprès de Sa Sainteté. mais je serais indigne d'une pareille mission, si j'avais pu hési-ter à m'y refuser après ce qui vient de se passer.

Recevez, Monsieur le ministre, les assurances de ma haute considération.

Signé, M.-N.-J Leclercq.

Affaires d'Italie.

NOTE CIRCULAIRE ADRESSÉE PAR LE CABINET DE VIENNE AUX COURS D'EUROPE RELATIVEMENT A LA QUESTION DE FERRARE.

Dans un de nos précédents numéros, nous avons dit que la note remise par le représentant d'Autriche au président de la confédération helvétique, et dont la presse parisienne parlait comme d'un événement politique, n'était qu'une copie de la communication faite par le cabinet de Vienne à toutes les puis-sances signataires de l'acte final de Vienne, ou qui, comme la Suisse, avaient postérieurement adhéré aux dispositions y con-tenues.

En reproduisant aujourd'hui le texte de cette note, nous la faisons précéder de la lettre d'envoi du baron de Kaisersfeld, ainsi que de la dépêche où le prince de Metternich explique lui-même le motif et le but d'une pareille communication.

A MM. les président et conseil exécutif du canton de Berne, directoire fédéral.

Zurich, le 2 septembre 1847.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. I. et R. apostolique, a l'honneur, en conformité des ordres qu'il a reçus, de communiquer à S. E. M. M. les président et conseil exécutif du canton de Berne, directoire fédéral, les actes qui ont rapport à la protestation du car-dinal-légat de Ferrare contre le service de patrouilles organisé dans cette place, et à la publicité qui lui a été donnée par la gazette officielle de Rome.

Le soussigné saisit cette occasion pour renouveler au haut directoire fé-déral l'assurance de sa haute considération.

Signé, Baron de Kaisersfeld

A M. le baron de Kaisersfeld, etc., etc., à Zurich.

Vienne, le 24 août 1847.

La cour de Rome a jugé à propos de communiquer à tous les membres du corps diplomatique résidant à Rome une protestation que Mgr le cardi-nal-légat de Ferrare avait adressée, sous la date du 6 de ce mois, à M. le commandant de la garnison autrichienne à Ferrare, contre le service de patrouilles organisé dans cette place, en conformité des réglements mi-litaires. En même temps, la protestation de Mgr le cardinal Ciacchi a été portée à la connaissance du public par la voie du journal officiel de Rome.

Vous trouverez dans le numéro ci-joint de l'*Observateur autrichien* le texte de ce document, accompagné de quelques réflexions qui suffisent pour en faire apprécier la portée et pour mettre en évidence que l'opposi-tion de Mgr le cardinal Ciacchi n'est pas fondée en droit.

La forme insolite de cette réclamation nous impose le devoir de faire connaître aux cours étrangères les arguments irréfragables que nous avons à y opposer.

C'est dans ce but que j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après copie de la note adressée, sous la date du 9 de ce mois, par Mgr le cardinal secré-taire d'Etat à l'ambassadeur de l'empereur à Rome, ainsi que de la réponse que M. le comte de Lutzow a reçu l'ordre d'y faire.

Je vous charge, M. le baron, de vouloir bien donner communication de cette dépêche et de ses annexes à la confédération helvétique, auprès de laquelle vous avez l'honneur d'être accrédité.

Recevez l'assurance, etc.

Signé, Metternich.

Le *Conservateur* publie, sur la situation du royaume de Na-ples, des renseignements qui diffèrent sensiblement de ceux que nous avons publiés hier, d'après le *Nouvelliste de Mar-seille* :

Les lettres que nous recevons aujourd'hui de Naples mentionnent un acte de clémence dont nous nous réjouissons. M. Casimir de Lieto, négociant à Reggio et agent consulaire de Sardaigne, avait été porté par les insurgés sur la liste des huit membres qui devaient former le gouvernement provisoire. Il fut livré à la police par ses fermiers, avec deux autres riches propriétaires de Reggio. Mme de Lieto, qui est une jeune et belle personne, est venue immédiatement à Naples, avec ses enfants, pour réclamer contre l'arrestation de son mari. Elle a pénétré dans le palais du roi, un jour d'audience publique.

Un des avocats les plus célèbres de Naples, Marmiserra, ayant rencontré cette dame tout en pleurs sur l'escalier du palais, en parla au roi avec émo-tion. Le roi, non-seulement voulut bien admettre Mme de Lieto en sa présen-ce; mais il se hâta de répondre à ses supplications et à ses larmes, en l'assu-rant qu'elle n'avait, dès ce moment, plus rien à craindre pour son mari. L'o-pinion générale à Naples est que le roi ne laissera exécuter aucune des per-sonnes qui auront été condamnées par suite de délations; et, quant aux autres, excepté les chefs qui seront jugés, on leur fera également grâce. Le grand nombre de familles de Reggio compromises dans les derniers événe-ments rendrait toute répression extrême aussi déplorable qu'impolitique.

Il y a beaucoup d'exagération dans les nouvelles que les journaux de Mar-seille, et en particulier le *Nouvelliste*, publient sur les opérations militaires en Calabre. Les combats n'y sont plus que des engagements sans importance. Les corps d'insurgés se fractionnent de plus en plus devant les troupes royales. Les sociétés secrètes, d'où est venu le mouvement, croyaient à une agitation plus profonde dans toute l'Italie et à des résultats plus décisifs. Plusieurs chefs de l'insurrection ont été arrêtés. Ce sont en général des hommes appartenant à de bonnes familles, et dont la plupart sont âgés et ont déjà figuré dans les troubles de 1821.

Le 19, deux régiments sont partis de Naples pour les provinces d'Avellino et de Salerne. Il n'y a plus aujourd'hui un seul point du royaume qui ne soit sans

cesse parcouru par les colonnes mobiles. Les intendants des provinces qui expriment, il y a un mois, de très-vives craintes, envoient, dit-on, à l'heure qu'il est, des renseignements beaucoup plus favorables. Le général Carabba a complètement réprimé la prise d'armes qui avait eu lieu dans la Capitanate. Quoique le mouvement ait des ramifications très étendues dans tout le royaume, le commerce et la banque se montrent parfaitement tranquilles.

Le *Sud* de Marseille du 30 septembre donne les nouvelles suivantes du royaume de Naples :

« A Reggio et à Messine, tout paraissait rentrer dans le calme, les cours martiales instituées par le général Landi avaient cessé leurs fonctions, et les insurgés arrêtés étaient renvoyés devant les tribunaux ordinaires.

» A Naples, on annonçait comme imminent un changement au moins partiel du ministère. Des bandes d'insurgés parcouraient les Calabres ; il est difficile d'en apprécier le nombre et la force. Les troupes royales étaient à leur poursuite. La reine-mère était dangereusement malade ; elle demandait à voir tous ses enfants absents. Ce serait une noble occasion pour le roi de Naples de permettre le retour dans ses Etats du prince de Capoue, son frère, qui se trouve dans la détresse. »

Le *Sémaphore* dit, de son côté :

« Il n'est plus question de la retraite de S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat. Les instances des amis de l'ordre et le patriotisme dont le cardinal Ferretti a donné tant de preuves, ont prévalu sur les considérations personnelles, et le cardinal nous reste à la tête des affaires, à la satisfaction générale. C'est l'homme de la situation. La tâche est difficile, il faut l'avouer, mais il possède la confiance du peuple, et avec un auxiliaire aussi puissant, tout gouvernement peut marcher. Le cardinal Ferretti joint au dévouement pour Pie IX et pour le système adopté, beaucoup de loyauté et de franchise, et l'énergie si nécessaire aujourd'hui pour la direction des affaires. Il vient d'en donner une preuve en punissant des arrêts forcés le prince de Canino, Charles Bonaparte. Cet ordre a été exécuté par la garde nationale, dont le prince fait partie ; et à la réquisition du gouverneur de Rome. »

La *Gazette d'Augsbourg* annonce que, dans le consistoire secret tenu à Rome le 20 septembre, il a été question d'adresser à tous les évêques de la chrétienté une encyclique ayant pour objet de prescrire des prières publiques pour le maintien de l'indépendance des Etats pontificaux. La feuille bavaroise ajoute que ce projet a été abandonné à la suite de démarches faites par l'ambassadeur d'Autriche, M. le comte de Lutzow.

La *Gazette d'Augsbourg* prétend aussi qu'outre 2,800 Polonais, 5 ou 6,000 jeunes Français et 3,000 Corses ont offert leurs services au Saint-Père.

VARIÉTÉS.

M. LE COMTE DE SALVANDY.

L'article qu'on va lire sur M. le comte de Salvandy, fait partie des portraits littéraires publiés par M. Achille Jubinal, dans la chronique des arts, des sciences et de la littérature, qui paraît hebdomadairement à Paris. Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de la reproduction de ces détails intéressants sur la vie littéraire d'un homme d'Etat et d'un écrivain qui honore si éminemment son pays et le gouvernement dont il fait partie.

Dans le courant de l'année 1818, au moment où les alliés quittaient définitivement le sol de la France, un jeune homme, successivement élève du lycée Napoléon ; — puis enrôlé volontaire dans les gardes d'honneur ; — bientôt officier et décoré ; — plus tard, étudiant en philosophie et en droit ; — enfin devenu publiciste non moins précoce que remarquable, avait été placé aux Tuileries, dans le salon de la Paix, sur le chemin que traversait le roi pour aller entendre la messe dans la chapelle du château. Parvenu en face de son hôte, Louis XVIII s'arrêta, et fixant sur ce jeune homme ses yeux fins et sceptiques qui dénotaient dans le royal exilé de Mittau l'homme élevé à l'école du malheur, il lui dit à haute voix, en présence de la cour et de la noblesse recueillies : « *Monsieur, les étrangers quittent mon ter-* » *ritoire ; je suis tout à fait maître chez moi, et je le prouve en vous nom-* » *mant maître des requêtes dans mon conseil d'Etat, malgré vos vingt-* » *deux ans.* »

Celui auquel un roi de France, en réponse à quelques assertions de l'une de ses plus patriotiques brochures (*la Coalition et la France*), ouvrait ainsi la vie publique, n'était autre que l'homme aujourd'hui illustre, l'écrivain célèbre que sa parole éloquente et un style souvent rival de celui de M. de Châteaubriand, ont fait successivement membre de l'Académie française, — député, — ambassadeur en Espagne et en Italie, — enfin deux fois ministre de l'instruction publique.

Quoique nous n'ayons pas à nous occuper de la carrière politique de M. de Salvandy, quelques mots cependant sur cette partie de son existence et sur sa jeunesse, nous semblent nécessaires.

Dès son enfance, M. de Salvandy se fit remarquer par une vive passion pour la gloire militaire, ainsi que par des sentiments énergiques et chevaleresques qui, depuis, l'ont toujours noblement guidé dans la conduite de sa vie. On raconte qu'étant encore au lycée, il avait déjà composé une épopée en prose, dans laquelle il célébrait les exploits accomplis par nos troupes au pied des Pyramides, sur les champs de bataille d'Allemagne et d'Italie. Voici une anecdote qui peint la hardiesse et les saillies de son caractère. Lorsqu'il était encore en rhétorique, le canon des Invalides annonça de sa voix vibrante aux Parisiens une bataille nouvelle, c'est-à-dire un triomphe de plus ; mais les élèves en ignoraient les détails. M. Salvandy, alors lecteur de semaine, monte en chaire, et, au lieu de lire à haute voix quelques pages de nous ne savons trop quelle histoire, il improvise un bulletin de victoire. Imitant à s'y méprendre, le style du maître du monde, il transporte son auditoire sur le champ de bataille de Lutzen, décrit le choc et le mouvement des armées ; enfin il annonce que sa majesté l'empereur et roi, touché de l'amour qu'exprime pour sa personne la jeunesse française, envoie, pour être répartis entre les différents colléges de la capitale, les drapeaux pris sur l'ennemi. Aussitôt, les élèves battent des mains et leur joie éclate en trépignements d'enthousiasme.

Quelque temps après, devenu, comme nous l'avons dit, garde d'honneur, M. de Salvandy quitta Paris pour l'armée, échangeant les occupations du lycée contre l'épée du soldat. Son activité, son courage, qui lui avaient valu trois coups de feu à Brienne, son intelligence vive et animée, le firent tellement distinguer, qu'en 1814, quand l'empereur signa son abdication, M. de Salvandy allait recevoir le titre d'adjudant-major, dont il remplissait déjà les fonctions.

L'empire tombé, M. de Salvandy, qui comprit que le temps des succès militaires était passé, se fit étudiant en droit. Il ne voulut point cependant abandonner la carrière des armes qui était sa seule fortune, et on le vit menant de front ses doubles devoirs, paraître le matin aux savantes leçons de ses maîtres, et, à midi, assister avec ses camarades aux parades du Carrousel. Nommé capitaine dans la légion de la Manche, il passa, plus tard, avec ce même grade, à l'état-major. Il ne quitta l'uniforme qu'en 1823, afin de ne point prendre part à l'intervention d'Espagne, qu'il désapprouvait et contre laquelle il se prononçait publiquement. C'était là un noble et loyal exemple de délicatesse et de conscience, qu'on aime à trouver dans un homme public, et qui honore à la fois son caractère et sa probité.

Quoique bien jeune encore, M. de Salvandy, à cette époque, comptait déjà, depuis assez longtemps, au nombre des écrivains dont le talent et l'opinion préoccupaient l'esprit public. Dès le mois de mai 1815, il avait commencé à penser tout haut sur les événements du jour, et, ce rôle de publiciste, si important dans les époques agitées, il le continua durant vingt ans avec un succès toujours croissant et mérité. Les brochures qu'il publia dans cette longue période, furent presque toutes, en effet, non seulement des écrits pleins de verve, remarquables au point de vue littéraire et politique ; mais elles furent encore, pour ainsi dire, autant de bonnes et de patriotiques actions : leurs titres seuls suffiraient à le prouver (1).

Mais celui de tous ces écrits qui obtint le succès le plus grand et le plus mérité, fut celui dont nous avons parlé en commençant et qui amena, plus tard, le jeune auteur en présence de Louis XVIII, *la Coalition et la France*. — Ce livre fut un véritable événement. Il y avait d'autant plus de courage à l'écrire qu'il n'était autre chose qu'une vive et énergique protestation contre le traité de Paris, jetée à la face des alliés qui occupaient encore notre territoire. Aussi l'ouvrage fut-il saisi et l'arrestation de l'auteur demandée. M. le duc d'Orléans, aujourd'hui le roi des Français, envoya secrètement avertir l'auteur, et lui ménagea des moyens de fuite en mettant à sa disposition une chaise de poste ; mais M. de Salvandy refusa ces offres bienveillantes et résolut de résister, la loi à la main, aux exigences des vainqueurs. Après plusieurs incidents sa fermeté l'emporta sur la violence. La saisie de son livre fut maintenue ; mais on ne porta aucune atteinte à sa personne.

Au commencement de 1819, M. de Salvandy fit paraître, sous le titre de *Vues politiques*, un aperçu des plus justes sur l'état du pays. Cet écrit fut promptement suivi d'un autre, intitulé : *les Dangers de la situation*, dans lequel l'auteur, avec une loyale franchise et une admirable perspicacité, disait les périls de l'avenir.

Deux ans plus tard, M. de Salvandy alla étudier sur place la révolution espagnole. Il vit de près le grand peuple de la péninsule, ses vertus, ses fautes, et il en rapporta l'idée d'un beau livre d'imagination, où les principaux éléments constitutifs de l'histoire et du roman se mêlent et se combinent dans une heureuse proportion. Je veux parler de *don Alonzo* ou *l'Espagne*, roman à la façon de Walter Scott, où la vérité des mœurs et des portraits est frappante. C'est bien là l'Espagne, avec son soleil, sa nature âpre, ses guérilleros féroces, ses manolas, ses toréadors, son peuple rude, ses grands seigneurs épuisés. Le style de cet ouvrage surtout produisit une vive impression. M. de Châteaubriand avait accoutumé la France à une prose sonore, élégante, harmonieuse ; on la retrouva tout entière dans les pages de M. de Salvandy. Quoi de plus admirable, par exemple, que ce fragment d'Alonzo, le seul que nous citerons à nos lecteurs ? M. de Salvandy, portant ses regards en arrière, nous fait peindre, par un de ses personnages, Bonaparte sur le champ de bataille. C'est de la prose animée comme une strophe lyrique et ciselée comme l'airain.

«.... Sur la route venait de s'élever un nuage de poussière. On en vit sortir quatre-vingts lances avec leur fer étincelant et leur flamme blanche et rouge qui flottait dans les airs. Un homme courait en tête de ce cortége. Un chapeau militaire d'une forme étroite et basse, que ne relevaient ni la plume blanche ni le galon d'or, une redingote grise, qui semblait usée dans la poudre des camps, le distinguaient d'un état-major éclatant de broderies, de panaches et de cordons : c'était ce chapeau singulier, ce vêtement modeste dont la vue avait exalté toutes les âmes. L'armée y trouvait de vieux témoins de sa gloire ; elle les avait vus au pied des Pyramides, sous les murs de Mantoue, sur la terre des Jagellons. Celui qui les portait était le premier soldat de l'empire et le maître du monde.

» Bonaparte avait arrêté court son cheval noir, dont le galop brûlait la terre ; il dirigea sa lunette sur les positions de l'ennemi, donna un ordre, et livrant tout à coup l'espace à son coursier, qui, la bouche écumante, l'œil enflammé, semblait porter le dieu de la guerre, il partit brusquement, et parcourut comme l'éclair, suivi de son escorte haletante, le front de son armée. Une même influence se fit sentir dans les lignes opposées : les Espagnols le reconnurent ; ils reculèrent. Les Français inclinèrent les aigles sur son passage ; l'acclamation militaire courut, aussi prompte que lui, d'une extrémité à l'autre, et tout s'ébranla pour achever une victoire que sa présence avait commencée.

» Napoléon avait un inexprimable caractère de grandeur : le calme de sa figure antique contrastait étrangement avec l'ardeur guerrière de tout ce qui l'environnait. Sur le théâtre de mort et de gloire, les regards étaient étincelants, les visages animés, chaque soldat, chaque chef semblait respirer le feu des batailles ; on voyait éclater de toutes parts cette exaltation qui soutient le courage en étourdissant l'humanité.

» Lui seul, avec cette imposante sérénité de ses traits, semblait se sentir au-dessus de toutes les chances du combat. Il n'avait pas une émotion à donner aux périls ni aux succès ; nulle sensation humaine ne paraissait approcher de son âme : on eût dit que, maître du ciel comme de la terre, il avait fait avec la fortune un pacte que la mort même devait respecter. »

Eh bien ! tout ce livre est écrit ainsi, de main de maître, et là où la science du romancier écossais fait défaut à l'écrivain dramatique français, ce dernier rachète son infériorité par la grandeur de la pensée et le charme d'un langage élevé dont le secret semblait appartenir exclusivement jusqu'alors à l'auteur du *Génie du Christianisme*.

Peu de temps après, M. Salvandy publia la nouvelle d'*Islaor*, ou *le Barde écossais*, ouvrage d'un genre analogue à celui des *Martyrs*. Le succès en fut immense ; mais ces applaudissements littéraires ne purent arracher l'écrivain au penchant qui l'attirait vers la polémique quotidienne. Il mit au jour successivement *le ministère et la France*, — *la vérité sur les marchés ouvrard*, — *l'ancien ministère et le nouveau règne*, — *les funérailles de Louis XVIII*. Ce dernier travail, improvisé à Saint-Denis même, sur la demande de M. Bertin, à l'issue de la cérémonie religieuse, parut à la fois en premier-Paris, dans le *Journal des Débats*, et tiré à part, en brochure. Charles X et toute la cour l'attribuèrent à M. de Châteaubriand. Aussi le lendemain pût-on le lire tout entier dans le *Moniteur*, où il fut inséré par ordre de M. de Villèle, alors ministre ; il était précédé de ces lignes :

« L'écrit que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs forme une brochure qui paraît chez tous nos libraires. La plume à laquelle il est dû se fait reconnaître dès les premières lignes qu'on a tracées, surtout de la part de ceux qui, ayant lu dans un ouvrage justement célèbre les pages consacrées à la description de Saint-Denis, tel que la révolution l'avait fait, ont toujours présent à la pensée les grandes images dont se compose cet admirable tableau. »

Voici maintenant quelques passages de cet article qui justifie, selon nous, complètement, par la magnificence de l'idée et la pompe du style, l'erreur du roi, du ministre, et les éloges du journal officiel.

« C'en est fait, le prince que nos bras portèrent des rives de l'étranger au palais des monarques ses ancêtres, — celui devant lequel nos genoux fléchirent dix ans, — celui dont le nom était, après Dieu, mêlé à tous nos vœux, à toutes nos espérances, — celui qui, arbitre des destinées publiques, tenait au milieu de nous, par son pouvoir, la place de la divinité même, — le roi enfin, — le roi est mort !...

».... Depuis hier, tout est changé. Louis a pris son rang sur ces degrés qu'on ne remonte pas ; une pelletée de terre, jetée sur lui par la main des pontifes, le sépare de nous pour jamais ; les hérauts d'armes ont demandé au peuple de prier pour le roi : le roi est mort.

» Pourquoi la France n'a-t-elle pu se presser tout entière à nos funérailles ? Ce n'est pas un spectacle qui l'attendait ; ce sont de hauts, de mémorables enseignements. Les murailles de cette vieille basilique où nos trois dynasties reposent, renfermaient une sorte de *Champ de Mars*, auquel semblaient convoqués tous les souvenirs et toutes les gloires. Le roi qui traça la charte, qui voulut tout concilier, tout confondre, atteignait ce noble but au fond du cercueil. Son sarcophage s'élevait comme une arche d'alliance entre les usages, les noms antiques, sur les institutions et les fortunes nouvelles ; la monarchie ne retrouvait son passé que pour en prêter à nos lois. La charte aura désormais toutes les considérations, même celle du tombeau... »

Nous passons sous silence la description animée et splendide que M. de Salvandy trace de la funèbre cérémonie ; les paroles éloquentes avec lesquelles il nous peint ce temple de jais et d'or, plein de statues, de candélabres, de croix éblouissantes, et que décorent les éperons de Robert [illegible], le pennon des comtes de Paris, le gantelet de Philippe-Auguste, [illegible] enfin symbolisés ; — ces artisans, ces magistrats, ces pairs, pleurant celui qui n'est plus ; — mais nous citerons le passage suivant qui, selon nous, caractérise fort bien le fondateur de la charte :

« La postérité, quand elle regardera ce roi, venir, infirme et seul, d'une terre d'exil, pour défendre contre l'Europe outragée sa patrie conquise, pacifier son peuple, agité par trente ans de désordre ; quand elle le verra étranger à la gloire des camps, triompher de l'invasion et de l'anarchie, contraindre les factions à plier la tête devant son sceptre paternel, dicter un code que des partis acharnés invoquent d'une commune voix, comme leur sauvegarde, s'avancer, sous l'escorte de ces partis réconciliés, pour reposer tranquille parmi les cendres, si longtemps dispersées, des rois dont il était issu ; la postérité, disons-nous, frappée de tant de merveilles, s'écriera : « Il était grand, celui qui fonda en même temps la paix du monde au milieu du bruit des armes ; une prospérité immense au sein d'une immense misère, et la liberté de son peuple sur les degrés renaissants d'un trône dont ce peuple en délire venait de jeter aux vents les débris. »

A ces magnifiques paroles, comment le public d'alors n'aurait-il pas, en lisant cet article, pensé qu'il était tombé de la plume éloquente de M. de Chateaubriand ?....

(La suite à un prochain numéro.)

(1) *Mémoire à l'empereur sur les griefs et les vœux du peuple français* (25 mai 1815) ; — *Observations critiques sur le Champ de mai* (16 juin 1815) ; — *Nécessité de se rallier au roi, pour sauver la France, etc.*

THÉATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeudi 7 octobre 1847. — (Représentation n° 50.)

Les Diamants de la Couronne,

opéra comique en trois actes, paroles de MM. Scribe et St-George ; musique de M. Auber.

PRÉCÉDÉ DE :

Estelle, ou le Père et la Fille,

comédie-vaudeville en un acte, de M. Scribe.

ANNONCES.

POMMADE DU BARON DUPUYTREN,

composée par MALLARD, pharmacien à Paris.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la **chute de la chevelure**, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pôt : 2 fr. 50 c. ; tous les pôts portent le cachet et la signature *Mallard.* Dépôt chez M. Creman, coiffeur, et Rensburg, à La Haye ; [illegible] Hoff, à Amsterdam ; Ch. Coucke, à Rotterdam.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 5 Octobre.

		Int.	Cours 4 octob.	Ouvert.
Pays-Bas	Dette active	2½	58 1/8	58 7/8
	Dito dito	3	65 3/8	65 3/8
	Dito en liquidation	3	—	65 11/16
	Dito dito	4	85 1/8	85
	Dito des Indes	4	—	85
	Syndicat	3½	—	—
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce	4	163	164
	Act. du lac de Harlem		[illegible]	[illegible]
	Chemin de fer du Rhin		—	93
	Act. du chemin de fer Holland.		—	99
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104½
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	103½
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	95½
	Emprunt de 1840	4	—	87½
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	86 13/16
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	14 1/8
	Dito	3	—	29 7/8
	Coupons Ardoins		—	12 5/16
	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—
Autriche	Dito métalliques	5	—	100¼
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	*f*	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839		—	—
	Id. Id. 1843		—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	—

Bourse de Paris du 4 Octobre.

		Int.	Cours 3 octob.	Cours
France	Cinq pour cent		—	113 90
	Trois pour cent		—	74 95
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	—
Naples	Certificats Falconnet		—	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	—
	Banque belge		—	—
États-Unis	Obligations de la banque		—	—

Bourse d'Anvers du 5 Octobre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 14⅛ A. — Différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours de la Bourse (2½ heures). Ardouin 5 % 14⅛. 3 % 24⅛ cours.

Bourse de Vienne du 28 Septembre.

Métalliques, 5 % 104 7/8. — Lots de fl. 500, 156. — Lots de 250, [illegible] Actions de la Banque 1626.

Chemin de Fer rhénan.

PÉRIODE D'HIVER. — *Commençant le 5 octobre.*

D'Amsterdam à Utrecht et Arnhem.						D'Arnhem à Utrecht et Amsterdam.			
Départ d'Amsterd.		Départ d'Utrecht.		Arrivée à Arnham.		Départ d'Arnhem.		Départ d'Utrecht.	
h	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.	h.	m.
7	45	8	55	10	35	7	10	8	50
11	55	1	5	2	45	11	30	1	10
5	27	6	37	8	17	3	35	5	15

LAHAYE, chez Léopold Lœbenberg, *Lage Nieuwstraat*